

**Compte Rendu Comité Exécutif n° 499**  
**Vendredi 10 avril 2026**  
**En présentiel**

**Membres du COMEX présents :** Pascal BONNETAIN (Président), Maryse VISEUR (Secrétaire général), Patrick LEFOULON (Trésorier), Bâbak AMIR-TAHMASSEB, Anne-Lise BARDET, Clémence LAROCHE, Marie LANFRANCHI, Agnès LEGROUX, Germinal PEIRO, Jean-Luc RIGAUT (Vice-présidents), Mathurin MADORE et Pauline FRESLON et (Représentants des athlètes) et Julien ISSOULIE (DTN).

**Membres Invités :** Agnès BERTHET (DTN adjointe), Georges LE PALLEC (Président du Conseil d'administration) et Alexandra VIGOUREUX (DAG).

**Membres Excusés :** /

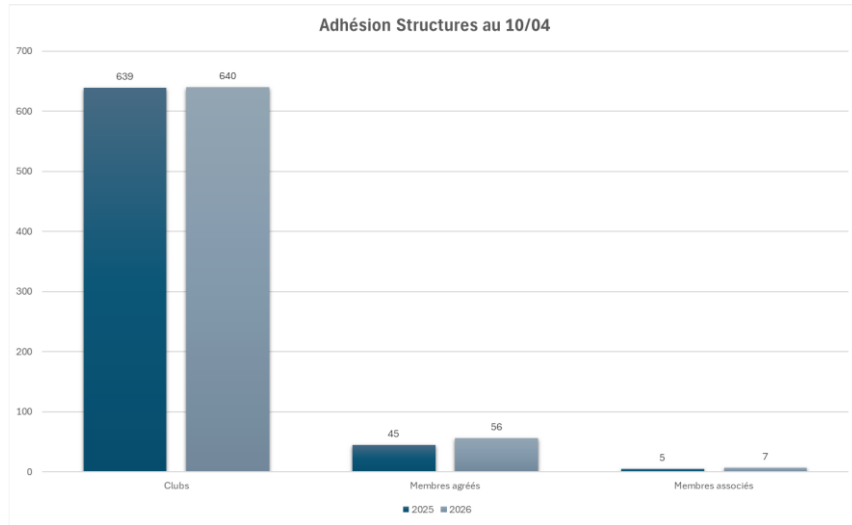
**Liste de diffusion :** Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, CTS

Début à 18h30

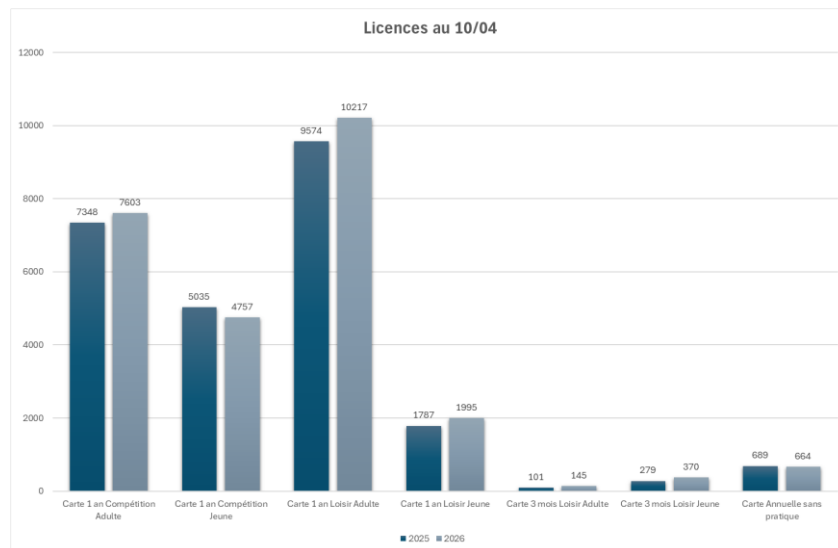
<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	
1. Agenda - Comptes rendus – Comex à venir	<p>Le Président présente le calendrier des prochaines réunions institutionnelles :</p> <p><b>Vendredi 10 avril 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15h00 : Conseil des Ultramarins</li> <li>- 18h00 : COMEX</li> <li>- 20h00 : Dîner des CRCK ultramarins / Comex MSP</li> </ul> <p><b>Samedi 11 avril 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 09h30 : Assemblée Générale</li> <li>- 12h00 : Remise des médailles fédérales</li> <li>- 12h15 : Déjeuner</li> <li>- 13h30 : Thèmes et vote du budget 2026 – Clôture de l'AG</li> <li>- 16h30 : Conseil des Territoires et du Développement</li> <li>- 20h30 : Dîner COMEX et Conseil de Territoires</li> </ul> <p><b>Dimanche 12 avril 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 09h30 : Plénière de toutes les commissions</li> <li>- 10h45 : Temps de travail de chaque commission</li> <li>- 12h45 : Déjeuner</li> <li>- 14h00 : Temps de travail de chaque commission</li> <li>- 15h45 : Clôture des commissions plénières</li> </ul>
2. Point adhésions licences au 10 avril 2026	La Secrétaire générale présente les statistiques relatives aux licences et adhésions au 10 avril 2026 :

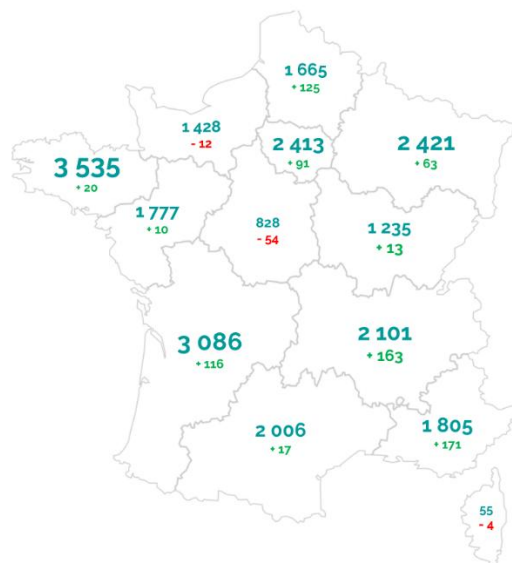
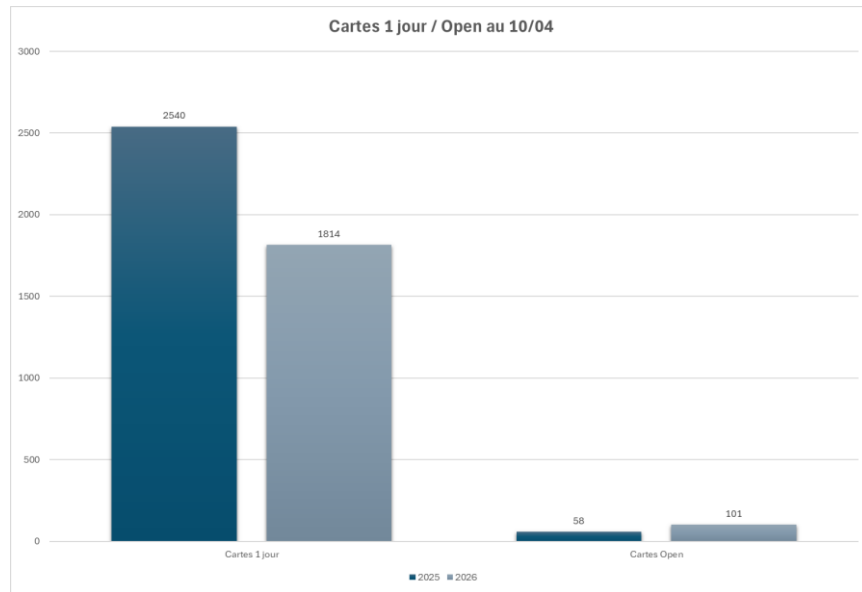


Adhésion Structures au 10/04

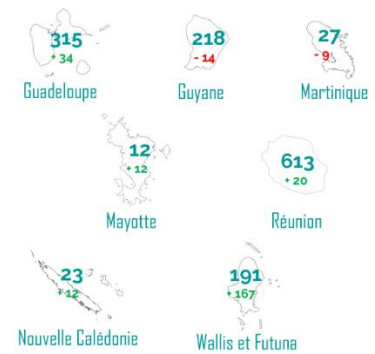


Licences au 10/04





### Point Licences au 10/04 2025 - 2026



**TOTAL**  
25 754  
+ 941

### DECISIONS

1. Validation du Projet de performance fédéral.

Le Directeur technique national informe le Comité Exécutif que le Projet de Performance Fédéral (PPF), qui avait été présenté au Comité Exécutif, a été validé par la Direction des Sports et l'ANS. Celui-ci doit donc désormais être validé par le Comité exécutif

**Le Comité exécutif le valide à l'unanimité le Projet de Performance Fédéral.**

<b>SUJETS A DEVELOPPER</b>	
1. Préparation des réunions du week-end	<p>Le Conseil des territoires ultramarins s'est déroulé dans l'après-midi en présence des CRCK de Guadeloupe, Guyane et Corse en présentiel, et de la Réunion en distanciel.</p>
2. Point Assemblées générales et Conseil des territoires et du développement	<p>Le Président rappelle les points à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et élective du lendemain. Il évoque un contexte particulier à la suite de la réception des courriers des Commissions sportives, transversales et des CRCK. La réunion des présidents de CRCK a démontré la volonté de la gouvernance de s'inscrire dans une démarche de partage et de concertation avec les acteurs.</p> <p>Pour rappel, l'assemblée générale ordinaire se déroule en présentiel, tandis que l'assemblée générale élective est organisée en présentiel et distanciel, les structures membres y participant. Les services ayant organisé une captation vidéo des assemblées afin que les résultats de l'assemblée générale élective soit diffusée à tous les représentants, le Comité exécutif demande à ce que la retransmission puisse être opérée sur les deux assemblées.</p> <p>Le Conseil du Développement et des Territoires suivra les assemblées générales.</p> <p>Un dîner sera organisé avec l'ensemble des représentants le samedi soir à la Maison des sports de pagaie.</p> <p>Concernant les réunions plénières, la plénière des plénières introduira la journée. Les membres du Comité exécutif participeront à l'ensemble des réunions des commissions.</p>
3. Juridique – Suites du contrôle d'honorabilité	<p>Suite du contrôle d'honorabilité de personnes titulaires d'une licence éducateur et/ou d'exploitant et/ou juge/arbitre bénévole, la FFCK a été notifiée le 8 avril 2026 par le service en charge des questions d'honorabilité de la Direction des sports d'une infraction spécifiée à l'article L.212-9 du code du sport de façon définitive à ce jour concernant un licencié de la FFCK.</p> <p>Ledit licencié fait donc l'objet d'une mesure d'incapacité d'exercer les fonctions d'éducateur et/ou d'exploitant et/ou juge-arbitre à titre bénévole et/ou rémunéré conformément aux articles L.212-1, L.322-1, L.223-1 et L.322-7 et d'intervention auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnées à l'article L. 322-1 de ce même code, prononcée à son encontre.</p> <p>En outre, celui-ci est Président de la structure affiliée à la FFCK.</p> <p>Dans ce cadre, le Comité Exécutif de la FFCK :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide d'engager des poursuites disciplinaires pour les faits décrits précédemment mais également tous autres faits pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et morale de quelconque licencié ou à l'image de la FFCK.</b></li> <li>- <b>Demande la prise d'une mesure conservatoire de suspension de licence à son égard.</b></li> </ul>
4. Juridique – Suites du contrôle d'honorabilité (2)	<p>Suite du contrôle d'honorabilité de personnes titulaires d'une licence éducateur et/ou d'exploitant et/ou juge/arbitre bénévole, la FFCK a été notifiée le 17 février 2026 par le service</p>



en charge des questions d'honorabilité de la Direction des sports d'une infraction spécifiée à l'article L.212-9 du code du sport de façon définitive à ce jour concernant un licencié de la FFCK.

Ledit licencié fait donc l'objet d'une mesure d'incapacité d'exercer les fonctions d'éducateur et/ou d'exploitant et/ou juge-arbitre à titre bénévole et/ou rémunéré conformément aux articles L.212-1, L.322-1, L.223-1 et L.322-7 et d'intervention auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnées à l'article L. 322-1 de ce même code, prononcée à son encontre.

En outre, le Président de la structure dudit licencié a été informé de la présente mesure administrative, et n'a pas semblé prendre les mesures nécessaires à la mise en application de la décision administrative.

Dans ce cadre, le Comité Exécutif de la FFCK :

- **Décide d'engager des poursuites disciplinaires pour les faits décrits précédemment mais également tous autres faits pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et morale de quelconque licencié ou à l'image de la FFCK.**
- **Demande la prise d'une mesure conservatoire de suspension de licence à son égard.**
- **De soumettre la non-application de la mesure administrative par le Président de l'association concernée, si elle était confirmée, au Comité d'éthique et de déontologie de la FFCK.**

Fin de la réunion à 21h30

Secrétaires de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

Pascal BONNETAIN, Président Fédéral

